



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Pris en application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 et particulièrement en application de l'article 107 relatif à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales



I. Le contexte économique

- A. Les éléments de contexte économique et financier au niveau national
- B. Le projet de Loi de finances 2024

p. 3
p. 4
p. 8

II. Présentation de la structure: compétences, gouvernance et organisation

- A. Présentation de la structure
- B. La gouvernance
- C. L'organisation des services au 1^{er} janvier 2024

p. 14
p. 15
p. 17
p. 18

III. Analyse financière rétrospective au travers du compte administratif

- A. Eléments clés du compte administratif du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle
- B. Les évolutions du compte administratif du budget principal par chapitre
- C. Le compte administratif du budget annexe par chapitre
- Conclusion : une année d'effort et de stabilisation, la précaution a payé

p. 19
p. 20
p. 24
p. 28
p. 30

IV. Les orientations budgétaires pour 2024

- A. Le budget principal: la section de fonctionnement
- B. Le budget principal: la section d'investissement
- C. Evolution du budget depuis 2012
- D. Focus sur la dette : évolution de l'annuité
- E. Le budget annexe

p. 33
p. 35
p. 39
p. 42
p. 43
p. 45

V. Les perspectives pluriannuelles

- A. D'un point de vue statutaire
- B. D'un point de vue des ressources humaines
- C. D'un point de vue financier
- D. D'un point de vue technique

p. 49
p. 50
p. 50
p. 52
p. 55

RAPPEL

Le Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) n’a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d’avoir une vision globale de l’environnement financier du syndicat mixte. Conformément à l’article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est pris acte du débat d’orientation budgétaire par une délibération spécifique, et ce dans les deux mois précédant l’examen du budget primitif.

Le Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) porte sur les orientations budgétaires, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

I. Le contexte économique

A/ Les éléments de contexte économique et financier au niveau national

Depuis 2019, le contexte macroéconomique est profondément affecté par les crises sanitaires ou internationales, se traduisant notamment par une reprise de l'inflation, des fortes tensions sur les marchés des matières premières ainsi que des variations fortes de la croissance.

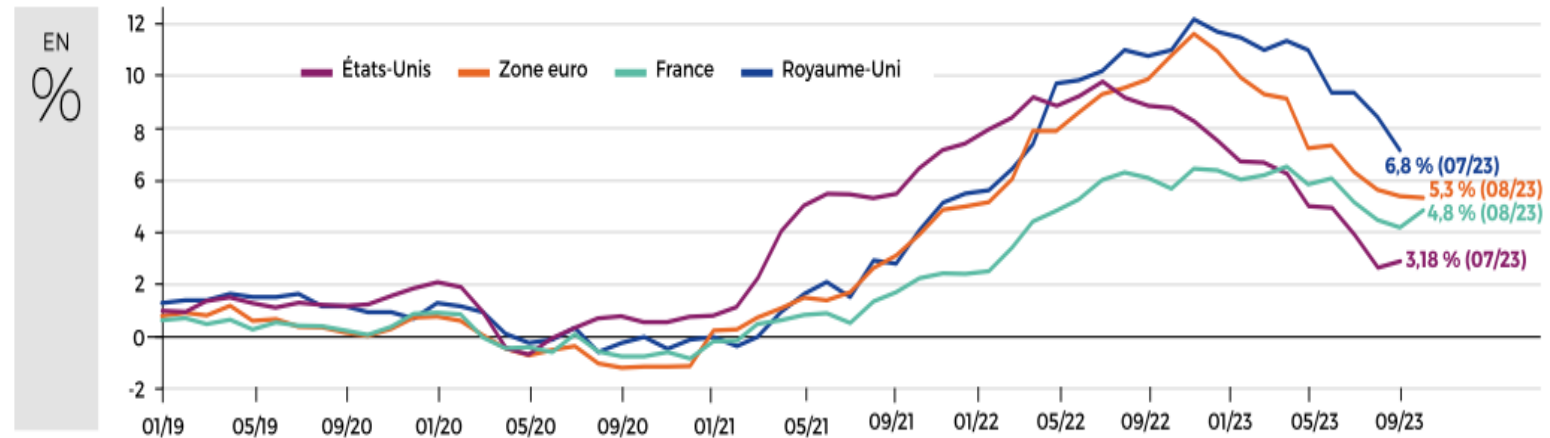
Un contexte économique qui reste difficile en 2024, encore sous le coût de l'inflation

Après une année 2022 marquée par l'impact de l'augmentation des prix sur les finances de la collectivité, l'inflation a baissé légèrement en 2023, à +4,9 % en moyenne annuelle, après +5,2 % en 2022. Elle diminuerait plus nettement en 2024, à +2,6 %, grâce au ralentissement des prix de l'alimentation, des biens manufacturés et de l'énergie, mais portée par la transmission de l'inflation aux salaires et des salaires aux prix des services.

Ces augmentations de prix continuent de mettre sous tension la trajectoire d'évolution des dépenses des collectivités membres et également de l'USAN.

Prix à la consommation (taux de variation sur un an)

© La Banque Postale



Source : IHS, LBP.

En 2023, après avoir bien résisté à l'hiver, l'activité économique en France a vigoureusement accéléré au deuxième trimestre, avant de se replier aux deux trimestres suivants.

Bien que les prix des matières premières aient nettement baissé et que le pic d'inflation est passé, l'économie française s'est bien ralentie en 2023 avec une croissance de l'ordre de 1% après le rebond de croissance de 2,6% en 2022.

Les prévisions de croissance sur lesquelles se fonde le projet de loi de finances pour 2024, sont de + 1,4% du PIB, mais semblent optimistes, au regard des perspectives de la Banque de France, qui table davantage sur une croissance de + 0,9%.

Le taux de chômage, en baisse continue du 3ème trimestre 2021 (8%) au 1er trimestre 2023 (7,1%) a connu une légère remontée au 2ème trimestre 2023 (7,2%). Les créations nettes d'emplois salariés restent dynamiques, mais sur un rythme plus modéré qu'en 2022, et le taux de chômage reste proche de son niveau le plus bas depuis 40 ans.

Le contexte inflationniste a poussé la majorité des banques centrales à revaloriser leurs principaux taux directeurs en 2022. La descente des taux n'a pas encore commencé, car si l'inflation a globalement décéléré, elle reste encore au-dessus des cibles des banques centrales.

La Banque Centrale Européenne a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en septembre 2023 en réaffirmant l'objectif de ramener l'inflation à un niveau proche de 2%. Il pourrait s'agir du dernier mouvement de hausse, sauf évolution inattendue des indicateurs économiques. Les taux directeurs sont annoncés comme maintenus « à des niveaux suffisamment restrictifs, aussi longtemps que nécessaire ». Dans ce cadre, les investisseurs n'anticipent pas de baisse avant mi-2024.

Notre dette actuelle à taux fixe et notre absence de besoin de recourir à l'emprunt à court terme, n'expose pas notre collectivité aux taux d'intérêts élevés.

B/ Le projet de Loi de finances 2024

Publiée au Journal officiel du 30 décembre 2023, après le feu vert du Conseil constitutionnel, la loi de finances pour 2024 prend pour hypothèses des indicateurs macro-économiques, dont une croissance à 1,4% et une inflation à 2,6% sur l'année 2024.

Elle projette :

- Un déficit public « réduit » à 4,4% en 2024, après 4,% en 2023 mais 9 % en 2020 et 6,5% du PIB en 2021.
- Une dette publique stabilisée autour de 110% du PIB.
- Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros

En 2024, le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491,9 milliards d'euros.

Les objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

Pour rappel, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 a actée une **trajectoire de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités.**

Cela se traduit, selon l'inflation connue actuellement, par une baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités de l'ordre de – 0,5 % en volume par an. A ce stade, ces dispositions restent générales et non individualisées. Le Haut Conseil des finances publiques locales sera chargé du suivi de la mise en œuvre annuelle de ces objectifs de maîtrise de la dépense ainsi que de l'examen des initiatives visant à leur respect, en particulier dans le cadre de revues de dépenses dans le champ des administrations publiques locales.

La loi de finances 2024 contient également plusieurs dispositions d'ajustement impactant les finances publiques locales, parmi lesquelles :

- **La sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique** en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales est actée. En vigueur depuis 2022, le bouclier tarifaire pour l'électricité est maintenu. Pour les particuliers clients résidentiels, le gouvernement prévoit le **maintien du bouclier tarifaire pour limiter la hausse de l'électricité à au plus 10%**.
- La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2024 (exactement comme en 2023), pour atteindre 27,24 milliards d'euros (art. 130). La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes (art. 240) : 140 millions d'euros sont affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros à la dotation de solidarité rurale (DSR).
De fait, il est d'ores et déjà établi que la progression de la DGF en 2024, ne pourra pas compenser les effets de l'inflation.

- Par ailleurs, la loi de finances instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un "**budget vert**", un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses. A partir de l'exercice 2024, ce document présentera dans les collectivités concernées "les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France.

Les collectivités de plus de 3.500 habitants ont aussi désormais la possibilité "d'identifier et isoler" la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux, ce que l'on appelle couramment la "**dette verte**".

- La loi de finances pour 2024 prévoit par ailleurs la généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du **compte financier unique** (CFU), qui fait l'objet d'une expérimentation par près de 1.800 collectivités. Pour rappel, en se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

- La **suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** est étalée sur 4 ans, alors que la LFP pour 2023 prévoyait une disparition totale en 2024. Cet article fixe donc le taux de CVAE à 0,28% en 2024, 0,19% en 2025 et 0,09% en 2026 ; la suppression définitive intervenant en 2027.

La loi prévoit aussi la garantie d'un **plancher pour la TVA** perçue en remplacement de la CVAE : le niveau de compensation ne pourra pas être inférieur à ce qui a été transféré en 2023.

La loi de finances instaure un nouveau principe : désormais ces versements se feront dans le cadre des 12^{èmes} de TVA versés « au fil de l'eau », sur le modèle de versement de la TVA appliquée à la compensation de la DGF pour les Régions, soit un versement sur le même rythme que la perception de la TVA par les services de l'Etat.

- **Décalage de l'entrée en vigueur de la mise à jour des paramètres de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels** Après plusieurs reports, la loi de finances pour 2024 prévoit que l'actualisation des valeurs locatives de locaux professionnels se fera finalement en 2026.
- Le **fonds d'accélération écologique dans les territoires**, aussi appelé "fonds vert", soutient les projets de transition écologique des collectivités locales est maintenu. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Cette loi de finances augmente à 2,5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards l'an dernier) le **fonds vert**. En prévoyant au sein de cette enveloppe un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.

II. Présentation de la Structure: Compétences, gouvernance et organisation

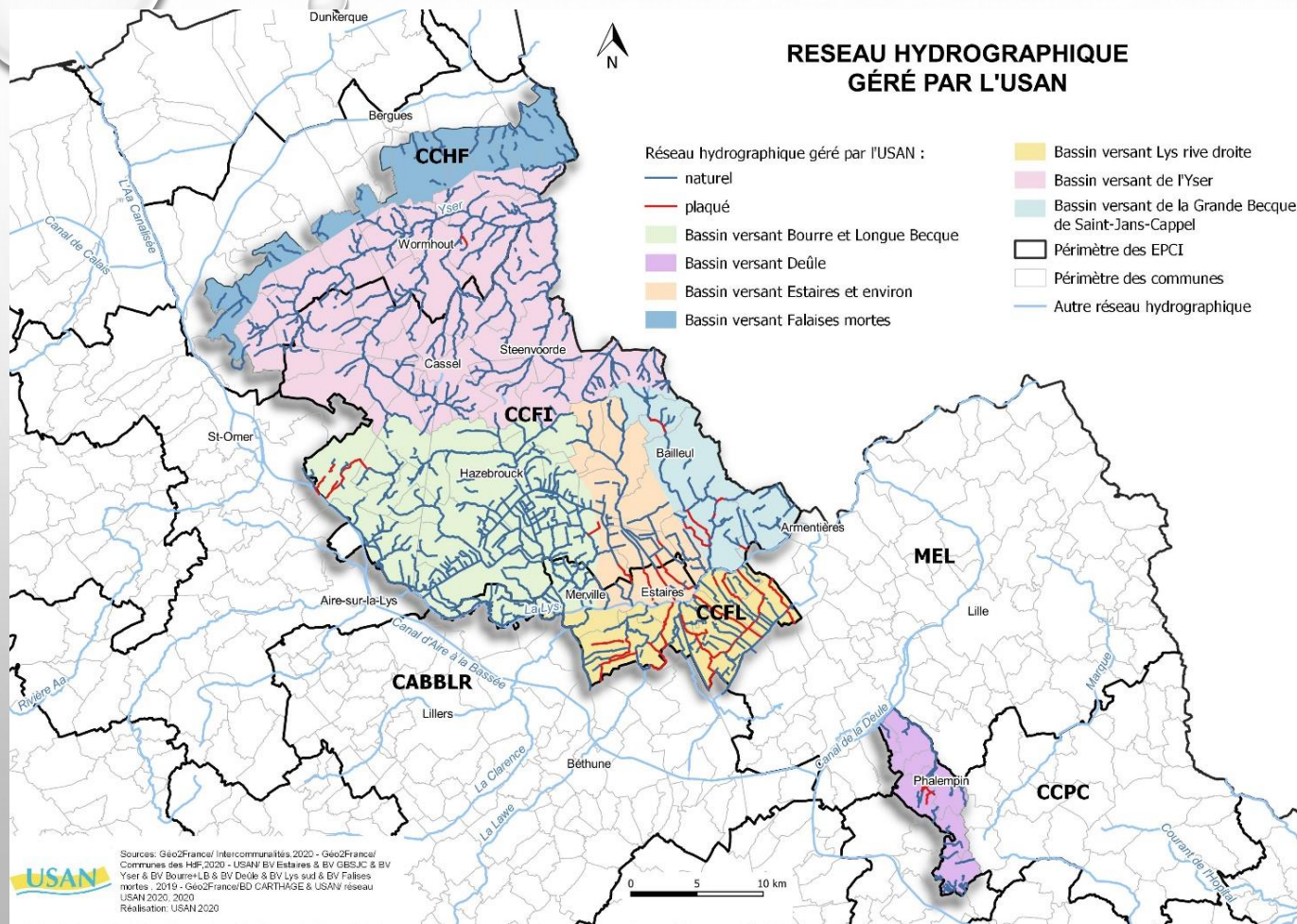
A/ Présentation de la structure

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), est un Syndicat Mixte qui propose l'adhésion « à la carte » pour 2 compétences :

- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE)

Le syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de plus de 1 000 km de cours d'eau.

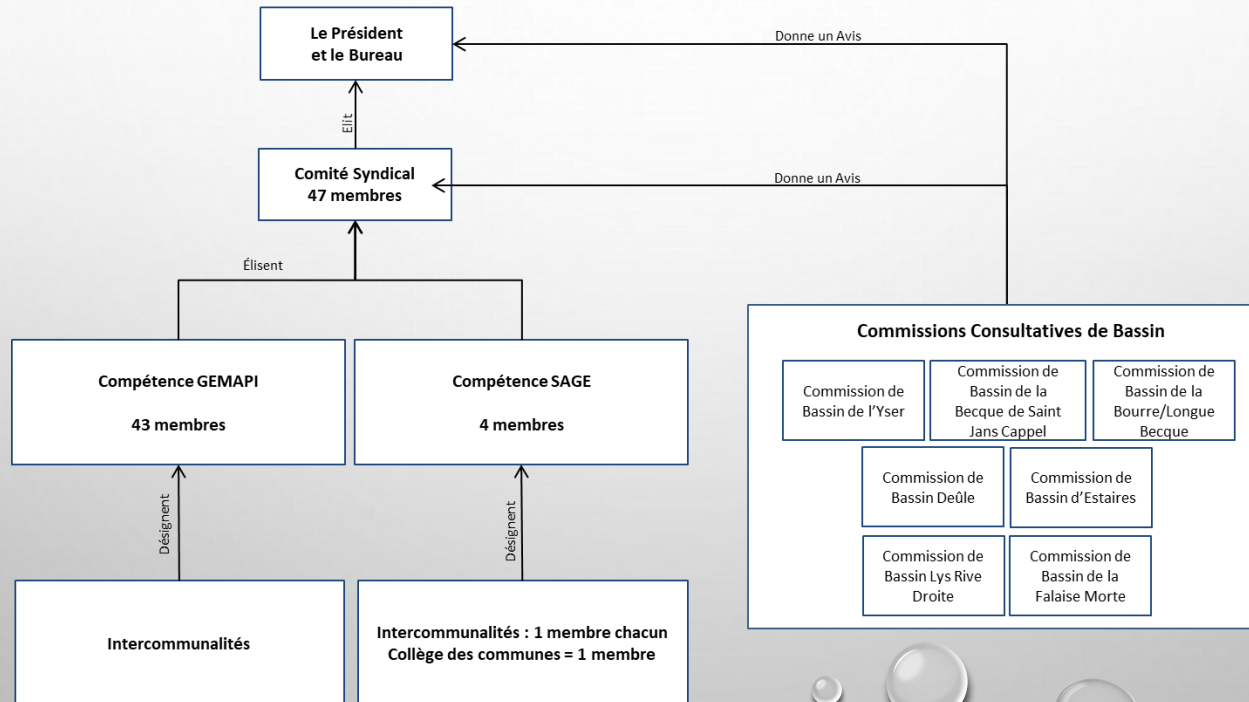


L'USAN en quelques chiffres:

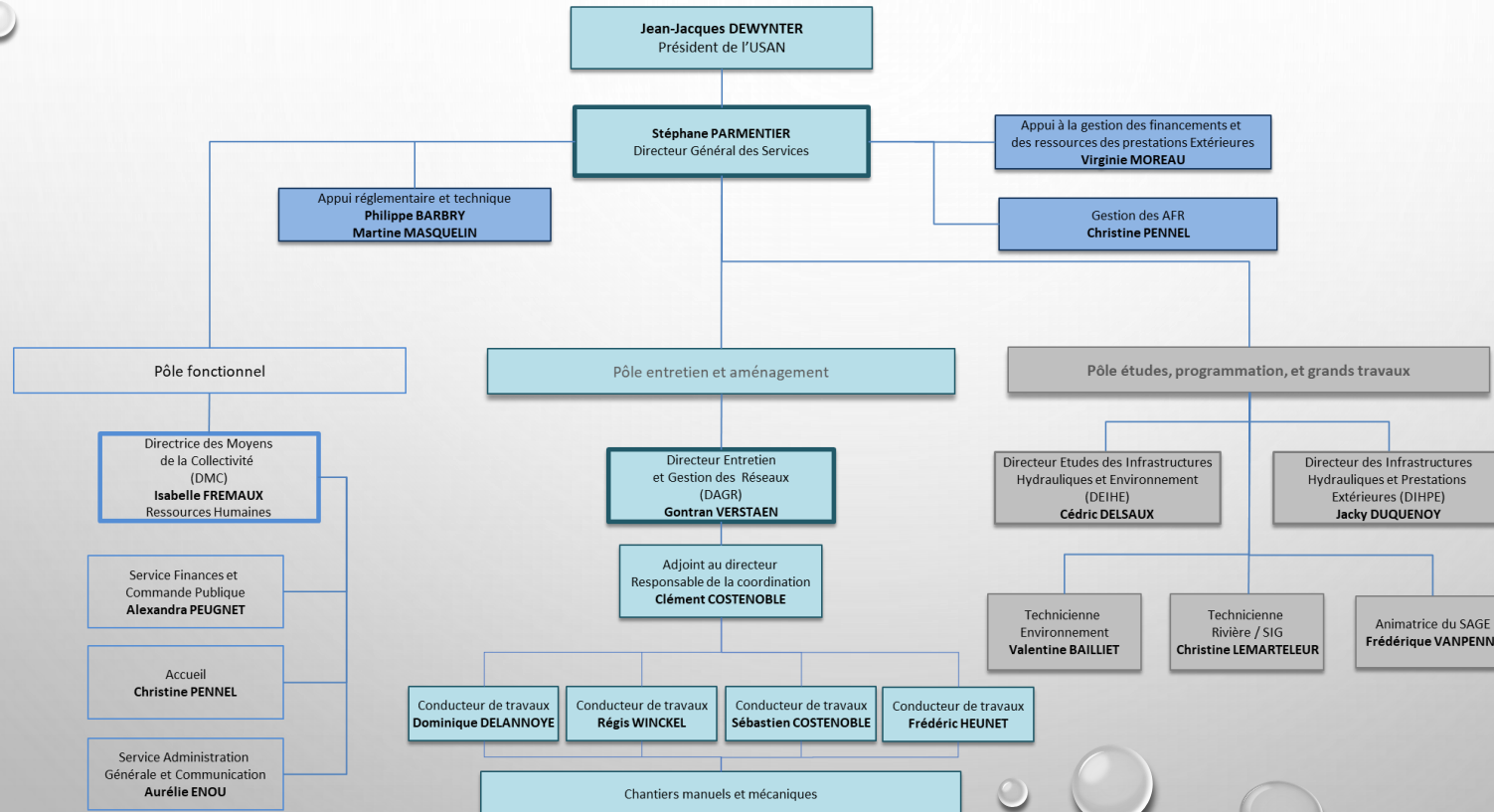
- ✓ 4 communautés de communes adhérentes (représentant 89 communes)
- ✓ le comité syndical comprend 47 membres délégués titulaires
- ✓ 1 040 kms de réseau hydrographique géré
- ✓ 100 912 ha de superficie de bassins versants concernés

B / La gouvernance

Depuis 2019, l'organisation de l'USAN est la suivante:



C / L'organisation de la structure au 1^{er} janvier 2024



III. ANALYSE financière rétrospective au travers du compte administratif

A/ Eléments clés du compte administratif 2023 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle

Année	Capacité d'autofinancement nette	
2015	654 900,00	
2016	555 000,00	
2017	539 300,00	
2018	985 500,00	
2019	348 600,00	
2020	352 600,00	
2021	1 950 500,00	avec reprise de provision
2021	405 500,00	
2022	161 130,00	
2023	1 109 400,00	avec vente bâtiment
2023	309 400,00	

1. Capacité d'autofinancement brute =

recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement =

3 840 000 € - 2 560 300 € = 1 279 700 €

- 800 000 € (vente bâtiment) = 479 700 €

2. Capacité d'autofinancement nette =

capacité d'autofinancement brute – dette en capital =

479 700 € – 170 300 € = 309 400 €

RESULTATS DE L'EXERCICE

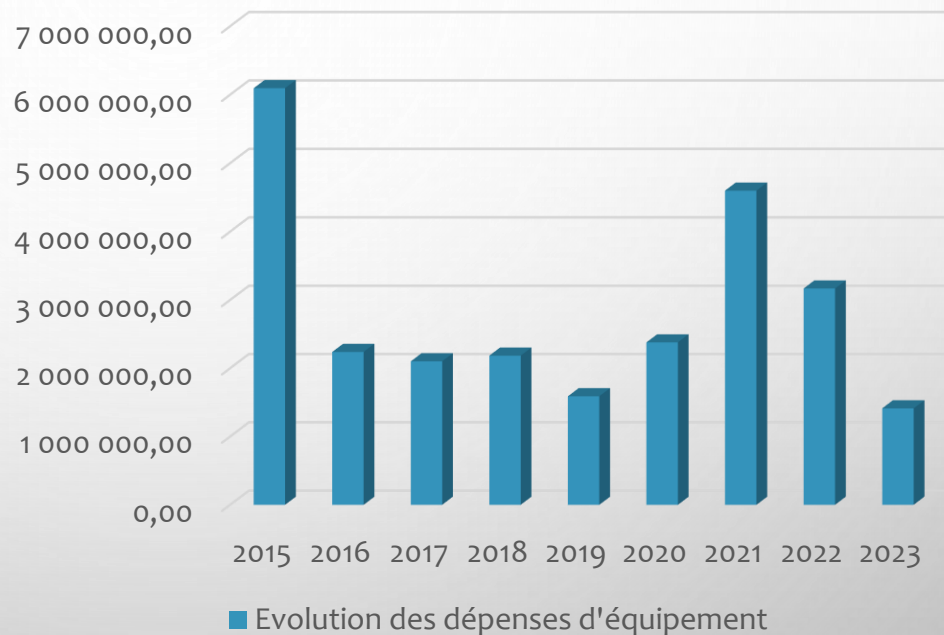
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat année 2023	410 072,55 €	1 934 911,24 €
Résultats antérieurs	2 013 281,83 €	- 1 759 197,93 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice	2 423 354,38 € 3. Excédent cumulé de fonctionnement	175 713,31 € 4. Excédent cumulé d'investissement sans reports
		5. Résultat à reporter en recettes d'investissement (001/ BP 2024) 175 713,31 €
	6. Résultat à reporter en de recettes fonctionnement (002 / BP 2024) 2 423 354,38 €	

Il n'y a cette année pas de besoin de financement d'investissement (au 1068)

Pour rappel le besoin de financement 2023 était de 1 463 977,93 €

Evolution des dépenses d'équipement avec reports depuis 2015

Année	Evolution des dépenses d'équipement
2015	6 095 000,00
2016	2 238 400,00
2017	2 101 200,00
2018	2 184 600,00
2019	1 589 000,00
2020	2 378 400,00
2021	4 598 000,00
2022	3 167 745,00
2023	1 412 490,00



Situation pluriannuelle des emprunts au niveau du capital restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
☐	E2	USAN	546 324,84	50 050,39									
☐	E3	USAN	64 485,93	5 907,76									
☒	E4	USAN	2 500 000,00	2 458 519,04	2 373 064,53	2 284 175,44	2 191 713,72	2 095 535,78					
☐	E5	USAN	315 000,00	228 138,62	209 112,65	189 202,20	168 366,12	146 561,39	123 742,97	99 863,74	74 874,39	48 723,31	21 356,48
☐	E6	USAN	57 200,00	42 572,12	37 255,64	31 702,45	25 902,01	19 843,31	13 514,84	6 904,61			
☐	E7	USAN	244 800,00	132 890,29	116 151,71	98 715,13	80 551,44	61 630,33	41 920,20	21 388,16			
☐	E9	USAN	311 000,00	83 191,81	56 906,18	29 201,12							
☐	E11	USAN	100 268,77	9 021,37									
☐	E12	USAN	300 000,00	190 491,76	172 395,52	153 598,96	134 074,97	113 795,40	92 731,01	70 851,43	48 125,11	24 519,28	
☐	E13	USAN	391 200,00	156 009,16	127 240,16	97 303,13	66 150,66	33 733,40					
☐	E14	USAN	235 000,00	78 643,75	60 272,22	41 066,62	20 989,08						
☐	E15	USAN	350 000,00	215 975,99	193 090,22	169 135,68	144 062,47	117 818,34	90 348,61	61 596,04	31 500,73		
☐	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	16 922,91									
☐	E17	USAN 164E	302 227,17	230 344,84	204 761,06	178 320,23	150 993,63	122 751,59	93 563,44	63 397,49	32 220,98		
☐	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27						2 587 132,27	2 501 490,54	2 386 027,29	2 269 090,64	2 150 661,80
Total du Budget UNION SYNDICALE			8 467 007,88	3 898 679,81	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10	2 711 669,54	3 042 953,34	2 825 492,01	2 572 748,50	2 342 333,23	2 172 018,28
Total général			8 467 007,88	3 898 679,81	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10	2 711 669,54	3 042 953,34	2 825 492,01	2 572 748,50	2 342 333,23	2 172 018,28

Encourt de la dette (capital restant dû) / CAF brute = **capacité de désendettement**

2 342 333 € / 479 700 € = **4,88** (au lieu de 6,57 en 2022)

B/ Les évolutions du compte administratif du budget principal par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses réelles

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023	
011 (charges à caractère général)	454 943,69 €	515 320,11 €	526 954,95 €	655 000 €	624 400 €	- 30 000 €
012 (Charges du personnel)	1 492 860,99 €	1 475 162,40 €	1 512 289,37 €	1 468 946 € - 40 000 €	1 568 900 €	+ 100 000 €
65 (autres charges)	419 941,05 €	329 672,02 €	328 719,97 €	356 288 € + 20 000 €	332 900 €	- 20 000 €
66 (charges financières)	104 016,58 €	61 823,71 €	32 401,72 €	35 846 €	30 200 €	
67 (charges exceptionnelles)	1 140,91 €	8 181,76 €	1 215,35 €	4 486 €	4 000 €	

Section de fonctionnement : Recettes réelles

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023
013 (atténuation de charges)	60 256,45 €	44 571,78 €	42 170,06 €	26 572 €	62 000 €
70 (vente de produits)	184 373,05 €	177 854,80 €	173 184,00 €	183 605 €	154 800 €
73 (Impôts et taxes)	0 €	0 €	7 468,00 €	0 €	0 €
74 (dotations, subvention et participation)	2 814 377,55 €	2 759 050,73 €	2 835 675,40 €	2 487 542 €	2 777 200 €
75 (autres produits de gestion courante)	1,98 €	/	1,22 €	1,80 €	1,45 €
77 (produits exceptionnels)	22 855,31 €	4 403,00 €	1 323,47 €	214 390 €	846 000 €
78 (Reprise sur provision)	/	/	1 500 000 €	/	/

+ 47 000 € de cotisations
(2 430 000 €)
+ 30 000 € de mission ex-CCFI
+ 150 000 € de subventions versées

Vente du bâtiment administratif =
recette exceptionnelle

Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023
020 (dépenses imprévues)	/	/	/	/	/
13 (subventions d'investissement)	0 €	0 €	0 €	/	/
16 (emprunts et dettes assimilées)	260 356,17 €	2 212 953,59 €	252 743,53 €	230 415 €	170 300 €
20 (immobilisation incorporelles)	121 825,37 €	110 338,69 €	139 470,91 €	80 038 €	88 200 €
204 (subventions d'équipement versées)	250 780,63 €	40 044,19 €	510 743,93 €	47 213 €	15 900 €
21 (immobilisation corporelles)	175 064,49 €	478 750,74 €	160 140,92 €	529 842 €	552 200 €
23 (immobilisation en cours)	887 909,19 €	874 426,74 €	2 912 664,38 €	2 016 351 €	631 200 €
27 (Autres immobilisations financières)	0 €	56 200,00 €	0 €	269 918 €	/

Section d'investissement : Recettes

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023
10 (dotations, fond divers et réserves)	249 277,84 €	520 170,88 €	160 346,71 €	171 733 €	227 460 €
13 (subventions d'investissement)	562 548,40 €	754 789,35 €	927 912,10 €	1 266 905 €	831 600 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	/	1 969 859,31 €	/	0,03 €	/
23 (immobilisation en cours)	/	/	/	/	/
45 (opération pour compte de tiers)	/	/	/	/	/

C/ Le compte administratif du budget annexe par chapitre

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023
011 (charges à caractère général)	3 322,78 €	4 322,62 €	3 376,52 €	3 390 €	4 950 €
022 (dépenses imprévues)	/	/	/	/	/
65 (autres charges)	171 015,84 €	168 228,19 €	157 051,21 €	165 999 €	136 400 €
66 (charges financières)	13 293,35 €	11 634,58 €	8 031,10 €	8 701 €	7 600 €

Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023
70 (vente de produits, prestations de services)	226 383,49 €	206 027,64 €	190 222,71 €	197 993 €	218 900 €
75 (autres produits de gestion courante)	2 663,16 €	607,44 €	1 754,61 €	305 €	/
77 (produits exceptionnels)	/	/	/	/	8

Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023
16 (emprunts et dettes assimilées)	38 073,22 €	35 018,00 €	36 576,54 €	23 796 €	20 460 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	375 170,00 €	6 199,86 €	/	/	/

Section d'investissement : Recettes

Chapitre	2019	2020	2021	2022	2023
10 (dotations, fond divers et réserves)	73 408,96 €	0 €	16 533,42 €	36 576 €	23 796 €
45 (Opérations pour compte de tiers)	202 395,85 €	235 531,81 €	/	/	/

Conclusion : une année d'effort et de stabilisation, la précaution a payé

Pour l'USAN, comme pour l'ensemble des collectivités, les augmentations conjoncturelles de charges, particulièrement énergétiques et salariales, et la stagnation des recettes de fonctionnement (hors cotisations) ont mis, ces 2 dernières années, sous tension financière la structure.

1/ Une augmentation des charges de personnel due aux décisions nationales

- Les dépenses de personnel ont augmenté depuis l'année dernière de l'ordre de 5%. Le point d'indice ayant été revalorisé en juillet 2022 (+3,5%) et juillet 2023 (+1,5%), cela impacte durablement le chapitre 012, en plus de l'habituel Glissement Vieillesse Technicité. Cela est également dû au recrutement effectué pour assumer la nouvelle mission de curage des fossés de l'ex-CCFI, à la présence de 2 stagiaires pour le SAGE, d'une apprentie, aux heures supplémentaires de novembre 2023 (inondations) ainsi qu'au versement d'un capital décès (remboursé intégralement).
- Au cours de l'année 2023 les effectifs ont fluctué entre 35 et 31 ETP au gré des départs (retraite, décès, mutation...) mais au début de l'année 2024, l'effectif est revenu à 33 ETP.

2/ Une diminution des charges à caractère général due aux efforts de précaution

- Après une inflation importante, en 2022, certains coûts qui avaient très fortement progressé, se sont stabilisés mais à des niveaux hauts.
 - C'est le cas pour le carburant dont la dépense s'est maintenu à un niveau important. L'augmentation par rapport à l'année dernière est également liée à une activité des machines et véhicules plus soutenue.
 - Les tarifs d'électricité se sont stabilisés, mais les conditions climatiques ont engendré une hausse significative des dépenses pour le pompage.
- Toutefois, le chapitre 011 à diminué par rapport à 2022 (-30 000 €), même s'il ne retrouve pas son niveau de 2021. Les efforts ont principalement porté :
 - sur les études, prestations de services et catalogues et imprimé (importantes en 2022 notamment pour Interreg et le SAGE) ou certains petits équipements
 - sur la bascule d'une partie supplémentaire du faucardement de la prestation vers la Régie

3/ Une année favorable pour les recettes de subvention liée à la variabilité des encaissements

- Les acomptes versés sur les subventions au-delà du niveau de réalisation et les délais nécessaires pour obtenir les soldes conduisent à une forte variabilité annuelle des recettes.
- En 2023, les recettes de subvention de fonctionnement ont été importantes (comme en 2021), en provenance en particulier d'Interreg et de l'Agence de l'Eau.
- Il en a été de même pour celles d'investissement.
- En 2023 on a perçues les premières recettes liées à la nouvelle mission de curage des fossés.

4/ Un effet toujours bénéfique de la renégociation de la dette et de l'augmentation annuelle de +2% des cotisations

- La diminution de la charge de l'emprunt principal effectué en 2022 et l'augmentation lissée des taux de cotisation décidée en 2021 permet de compléter favorablement la recette de fonctionnement aux regards de la hausse des charges salariales.

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

2024, une année de poursuite de l'effort mais de travaux d'urgence

Avec les changements statutaires et l'évolution de ses membres, opérés à compter de 2018, l'USAN s'est adaptée et a réussi à conserver et stabiliser une certaine capacité d'épargne.

En 2022, l'augmentation généralisée des charges liées à l'inflation conjuguée au décalage de versement de certaines recettes ont conduit à un résultat financier en deçà des années précédentes.

Malgré la persistance de l'inflation et de son effet particulier sur les charges salariales, l'année 2023 a été mise sous le signe de la précaution et a bénéficié d'une bonne conjoncture sur les recettes de subvention (fonctionnement et investissement). Cela a permis de restaurer un niveau d'épargne conforme aux besoins.

En 2024, il conviendra de garder le cap face aux incertitudes du contexte économique, de la perception des subventions et de l'engagement de la structure dans un vaste programme de travaux d'urgence initié suite aux événements climatiques de novembre 2023 à janvier 2024.

A/ Budget Principal - Section de fonctionnement

1) Les dépenses réelles de fonctionnement

Ainsi que cela a été développé dans les ROB précédents, l'USAN, **entre 2018 et 2020**, a fortement comprimé ses dépenses de fonctionnement sur l'ensemble de ses chapitres budgétaires: diminution des charges à caractère général (011), de la masse salariale (012), des charges de gestion courante (65) et de la charge de la dette par le biais d'une renégociation d'emprunt. Les marges de manœuvre dans ce domaine sont aujourd'hui très réduites.

En 2024, il est proposé de maintenir le **chapitre 011 équivalent à 2023**. Des précautions devront être portées sur l'ensemble des postes de dépenses de ce chapitre mais des limitations sont à engager en particulier sur les fournitures et petits équipements.

A partir de 2022, le contexte économique inflationniste a pesé fortement sur les charges à caractère général (011) et puis, en 2022 et 2023, les revalorisations du point d'indice (et autres mesures techniques de rattrapage des plus bas salaires) ainsi que la nouvelle mission de curage des fossés de voirie amènent une augmentation permanente de la masse salariale (012).

Ainsi **en 2024, le chapitre 12 s'établit à +2,5%**, sans anticiper une revalorisation du point d'indice en 2024 .

Les chapitres 65 et 66 restent en constante diminution (baisse des reversements Interreg et poursuite des effets de la renégociation de la dette...).

En conclusion, en 2024 les dépenses de fonctionnement sont proposées stables par rapport à 2023.

Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	
011	charges à caractère général	756 200,00 €	690 000,00 €	848 000 €	1 024 480 €	1 050 000 € +2,5%	1 050 000 €	+0%
012	charges du personnel	1 571 800,00 €	1 580 000,00 €	1 604 000 €	1 655 000 €	1 761 000 € +6%	1 800 000 €	+2,5%
65	autres charges de gestion courante	531 000,00 €	470 000,00 €	426 000 €	405 000 €	420 300 €	394 100 €	-6%
656	frais de fonct. des groupes d'élus	/	/					Reversement interreg
66	charges financières	113 770,00 €	104 000,00 €	55 000 €	36 200 €	30 200 €	27 500 €	-8%
67	charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 100,00 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €	10 000 €	
6817	Provision pour risque et charge	/	/	/	/	/	20 000 €	
022	dépenses imprévues	0	0	0	15 000 €	15 000 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 982 770,00 €	2 854 100,00 €	2 943 000 €	3 140 680 €	3 291 500 € +5%	3 301 600 €	

2) Les recettes réelles de fonctionnement

Une diminution des aides moins forte que prévu et stabilisée:

- les recettes de subvention ont été orientées à la baisse depuis 2022. L'aide apportée par l'Agence de l'Eau (environ 200 000 € annuel jusque 2021) a diminué. Toutefois initialement établie autour de 70 000 €, elle s'établira à 120 000 € en 2024 et 2025. Néanmoins, les perspectives sont toujours orientées à la baisse lors du prochain programme d'intervention (2025 – 2030).
- du fait de la baisse de ces aides de l'Agence de l'Eau, il a été recherché des financements alternatifs. Une nouvelle aide de la part de la Région a été obtenue et sera perçue en 2024.
- Si les 2 projets déposés au titre des programmes européens transfrontaliers (Interreg 6) sont retenus, l'année 2024 sera également une année de perception d'aides européennes, de manière limitée toutefois (1/2 année de programme) mais qui prendront leur pleine mesure à compter 2025.

La hausse des cotisations:

L'augmentation lissée des taux de cotisation décidée en 2021 permet de soutenir la recette de fonctionnement. Elle ne permet néanmoins plus la reconstitution de l'auto-financement comme cela avait été prévu initialement.

De nouvelles missions

La délégation de maîtrise d'ouvrage opérée par l'ex-CCFI pour le curage des fossés de voirie induit une dépense de fonctionnement mais également une recette, qui s'établit annuellement autour de 45 000 €.

Recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024
013	Atténuation de charges	38 000,00 €	20 000,00 €	34 000 €	25 500 €	54 000€	29 000 €
70	Produits de services, du domaine ..	182 000,00 €	169 000,00 €	167 000 €	172 400 €	177 000 €	200 000 €
73	Impôts et taxes	/	/	/	/	/	/
74	Dotation et participation	2 766 000,00 €	2 680 000,00 €	2 761 000 €	2 783 800 €	2 815 320 €	2 858 500 €
75	Autres produits de gestion courante	/	/	/	/	/	5 €
76	Produits financiers	/	/	/	/	/	/
77	Produits exceptionnels	4 692,37 €	5 100,00 €	1 000 €	7 500 €	/	4100 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 990 692,37 €	2 874 100,00 €	2 963 000 €	2 989 200 €	3 001 320 € + 45 000 € = 3 046 320 €	3 091 605 €
002 (Excédent de fonctionnement reporté)			4 153 229,06 €	3 614 968,79 €	3 240 955,10 €	2 013 281,83 €	2 423 354,38 €

+2%
cotisations
(+48 000€)

B/ Le budget principal: la section d'investissement

1) Les dépenses réelles d'investissement

Contrairement à la majorité des collectivités et même si les élus valident en amont les programmes et les opérations d'investissement, les inscriptions budgétaires annuelles dépendent bien souvent d'avancées programmatiques globales (PGE, projets Interreg, PAPI) mais aussi d'aléas règlementaires, administratifs et fonciers.

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	5 478 502,07	125 000,00	0,00	5 500 000,00	0,00	0,00	5 500 000,00	5 625 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	656 000,00	0,00	0,00	915 000,00	0,00	0,00	915 000,00	915 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	210 002,07	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 225 000,00	98 942,10	0,00	1 005 000,00	0,00	0,00	1 005 000,00	1 103 942,10
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 777 000,00	26 057,90	0,00	2 775 000,00	0,00	0,00	2 775 000,00	2 801 057,90
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	3 868 002,07	125 000,00	0,00	4 745 000,00	0,00	0,00	4 745 000,00	4 870 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	170 500,00	0,00		145 000,00	0,00		145 000,00	145 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	170 500,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	4 038 502,07	125 000,00	0,00	4 890 000,00	0,00	0,00	4 890 000,00	5 015 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	540 000,00			210 000,00	0,00		210 000,00	210 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	900 000,00			400 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00
Total des dépenses d'ordre	1 440 000,00			610 000,00	0,00		610 000,00	610 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								5 625 000,00

Les principales opérations proposées pour 2024

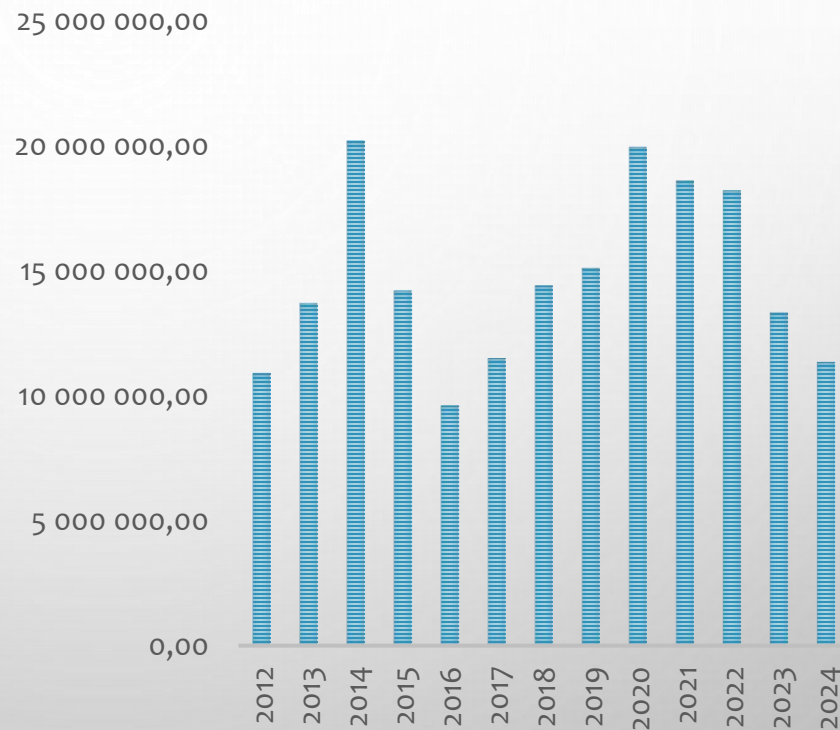
Les études	Les travaux
Etude hydraulique Esquelbecq	ZEC de St-Jans (travaux préparatoires et dépollution pyrotechnique) + acquisition expropriation
Etude hydraulique Terdeghem	ZEC de Terdeghem (acquisition / échanges)
Etude hydraulique Oxelaere	ZEC de Sercus (préparation)
Renouvellement des plans de gestion dont Etude Plan Gestion YSER	ZEC de Morbecque (acquisition / préparation)
Etude « Dignes » Méteren becque	Travaux d'urgence Inondations
	Désenvasement et renaturation de la dérivation de la Melde

2) Les recettes réelles d'investissement

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	5 478 502,07	0,00	5 449 286,69	0,00	5 449 286,69
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 184 000,00	0,00	2 248 000,00	0,00	2 248 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	1 184 000,00	0,00	2 248 000,00	0,00	2 248 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	227 452,07	0,00	351 500,00	0,00	351 500,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	900 000,00	0,00	26 386,69	0,00	26 386,69
Total des recettes financières	1 127 452,07	0,00	377 886,69	0,00	377 886,69
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	2 311 452,07	0,00	2 625 886,69	0,00	2 625 886,69
021 Virement de la section de fonctionnement	1 937 050,00		1 973 400,00	0,00	1 973 400,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	330 000,00		450 000,00	0,00	450 000,00
041 Opérations patrimoniales (5)	900 000,00		400 000,00	0,00	400 000,00
Total des recettes d'ordre	3 167 050,00		2 823 400,00	0,00	2 823 400,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					175 713,31
Affectation au compte 1068 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					5 625 000,00

C/ Evolution du budget depuis 2012

Années	Budgets de l'USAN
2012	10 900 000,00
2013	13 700 000,00
2014	20 200 000,00
2015	14 200 000,00
2016	9 600 000,00
2017	11 500 000,00
2018	14 400 000,00
2019	15 100 000,00
2020	19 936 800,00
2021	18 600 000,00
2022	18 200 000,00
2023	13 330 000,00
2024	11 350 000,00



D/ Focus sur la dette

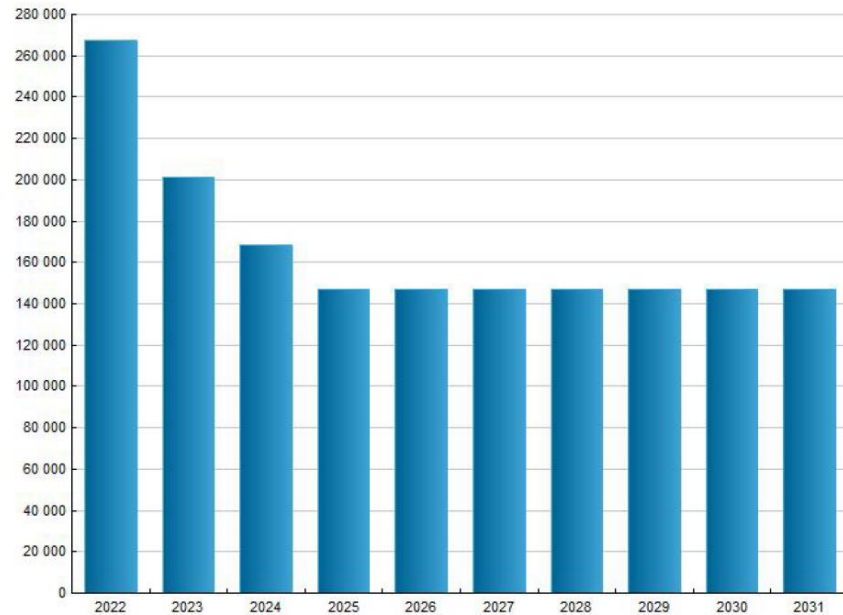
Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
☐	E5	USAN	315 000,00	74 874,39	48 723,31	21 356,48							
☐	E12	USAN	300 000,00	48 125,11	24 519,28								
☐	E15	USAN	350 000,00	31 500,73									
☐	E17	USAN 164E	302 227,17	32 220,98									
☐	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27	2 386 027,29	2 269 090,64	2 150 661,80	2 030 721,74	1 909 251,17	1 786 230,57	1 661 640,14	1 535 459,87	1 407 669,46	1 278 248,37
Total du Budget UNION			3 854 359,44	2 572 748,50	2 342 333,23	2 172 018,28	2 030 721,74	1 909 251,17	1 786 230,57	1 661 640,14	1 535 459,87	1 407 669,46	1 278 248,37
Total général			3 854 359,44	2 572 748,50	2 342 333,23	2 172 018,28	2 030 721,74	1 909 251,17	1 786 230,57	1 661 640,14	1 535 459,87	1 407 669,46	1 278 248,37

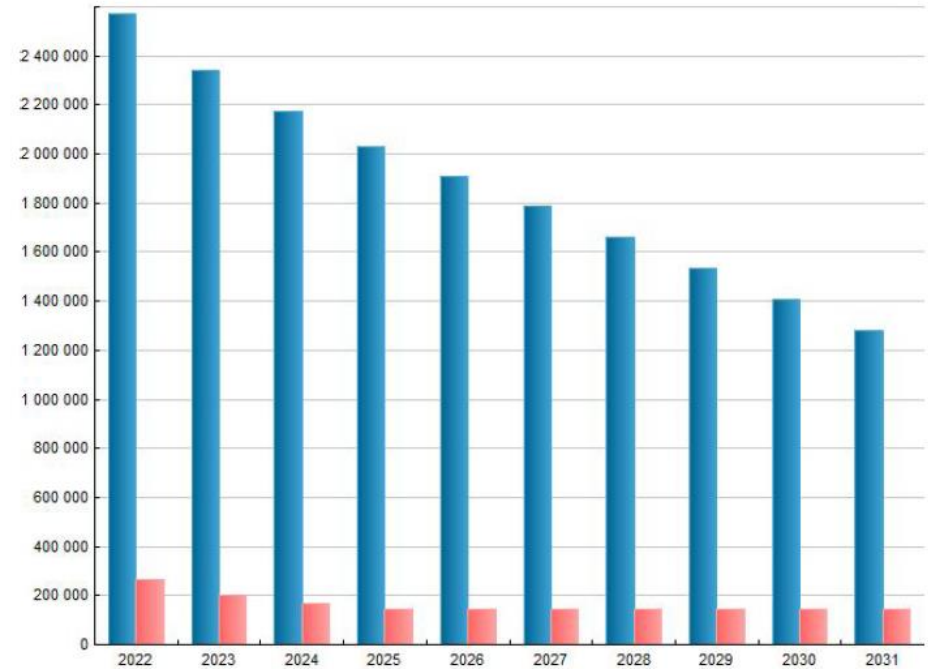
Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
☐	E5	USAN	315 000,00	29 128,92	29 128,92	21 846,69							
☐	E12	USAN	300 000,00	25 468,27	25 468,18								
☐	E15	USAN	350 000,00	32 971,85									
☐	E17	USAN 164E	302 227,17	33 300,38									
☐	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76
Total du Budget UNION			3 854 359,44	267 553,18	201 280,86	168 530,45	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76
Total général			3 854 359,44	267 553,18	201 280,86	168 530,45	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76

Focus sur la dette = Evolution de l'annuité



Evolution de l'annuité par rapport au capital restant dû



D/ Budget annexe

Dépenses de fonctionnement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	400 796,22	0,00	400 761,17	0,00	400 761,17
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	220 000,00	0,00	220 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	173 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		573 796,22	0,00	620 761,17	0,00	620 761,17
66	Charges financières	8 000,00	0,00	6 200,00	0,00	6 200,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		581 796,22	0,00	646 961,17	0,00	646 961,17

023	Virement à la section d'investissement (4)	21 203,78		19 538,83	0,00	19 538,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		21 203,78		19 538,83	0,00	19 538,83

TOTAL	603 000,00	0,00	666 500,00	0,00	666 500,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	666 500,00
--	-------------------

Recettes de fonctionnement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	197 637,26	0,00	197 637,26
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 258,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 258,31	0,00	197 637,26	0,00	197 637,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 258,31	0,00	197 637,26	0,00	197 637,26

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 258,31	0,00	197 637,26	0,00	197 637,26
--------------	-----------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	468 862,74
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	666 500,00
--	-------------------

Dépenses d'investissement

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DÉPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DÉPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	21 203,78	0,00	0,00	19 538,83	0,00	0,00	19 538,83	19 538,83
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	21 203,78	0,00		19 538,83	0,00		19 538,83	19 538,83
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	21 203,78	0,00	0,00	19 538,83	0,00	0,00	19 538,83	19 538,83
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	21 203,78	0,00	0,00	19 538,83	0,00	0,00	19 538,83	19 538,83
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 20 461,17

Total des dépenses d'investissement cumulées 40 000,00

Recettes d'investissement

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
TOTAL	21 203,78	0,00	19 538,83	0,00	19 538,83	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	21 203,78		19 538,83	0,00	19 538,83	
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	21 203,78		19 538,83	0,00	19 538,83	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						20 461,17
Total des recettes d'investissement cumulées						40 000,00

V. LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

A/ D'un point de vue statutaire

L'USAN applique depuis le 1er janvier 2019 ses nouveaux statuts adaptés aux compétences GEMAPI et SAGE ainsi qu'à la modification de son territoire.

B/ D'un point de vue des ressources humaines

Au cours de l'année 2023 les effectifs ont fluctué entre 35 et 31 ETP au gré des départs (retraite, décès, mutation...).

Depuis le 1er janvier 2024, l'effectif de l'USAN se compose de 33 agents auquel s'ajoute une apprentie (agent technique et érosion).

Il doit être stabilisé à ce niveau.

Il conviendra néanmoins d'étudier les modalités de pérennisation sur la thématique ruissellement / érosion des sols dans le cadre du prochain programme Interreg 6.

	ETAT DU PERSONNEL	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
CATEGORIE S	GRADES OU EMPLOIS					
	EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	1	1	1	1	1
A	Directeur général adjoint des services	1	1	1	1	1
	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	6	5	5	6	5
A	Attaché	0	0	0	1	1
B	Rédacteur Principal de 1ère Classe	1	1	1	0	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ère classe	2	2	3	3	2
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	3	2	1	1	1
C	Adjoint administratif territorial	0	0	0	1	1
	FILIERE TECHNIQUE (c)	27	28	27	27	27
A	Ingénieur	1	0	0	1	2
A	Ingénieur Principal	2	2	1	1	1
B	Technicien	0	1	1	2	0
B	Technicien Principal de 1ère Classe	1	1	1	1	1
B	Technicien Principal de 2ème Classe	1	1	1	1	2
C	Adjoint technique territorial	8	9	8	10	10
C	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	3	4	4	3	3
C	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	7	5	6	3	3
C	Agent de Maitrise	2	2	2	3	3
C	Agent de Maitrise Principal	2	3	3	2	2
	TOTAL GENERAL (a+b+c)	34	34	33	34	33

C/ D'un point de vue financier

1/ la programmation financière jusque 2022 étendue jusque 2025

La longueur des études préalables et de l'instruction administrative et réglementaire, tout comme de la maîtrise foncière des terrains d'assiette de nos projets, oblige à repousser régulièrement la mise en œuvre concrète des travaux. Le programme initial, établi initialement de 2016 à 2022, a été reconsidéré et prolongé jusque 2025.

Notre trésorerie préservée permet de financer ces opérations d'investissement programmées sans recourir à de nouveaux emprunts, grâce notamment à l'apport de subventions conséquentes négociées en amont avec les partenaires financiers (Interreg, Agence de l'Eau, PAPI, FEDER...).

Cette diversité de partenaires a permis de valider des financements alternatifs à ceux qui ont été perdus au regard des délais long de démarrage, malgré un contexte général de priorisation des subventions et de contrôle des budgets par les financeurs.

2/ L'augmentation des recettes de cotisation anticipée et raisonnée est bénéfique

Conformément à la décision décidée en 2021, il a été convenu l'augmentation progressive des taux de cotisation (qui n'avait pas évolué depuis 7 ans)

La marge de manœuvre complémentaire souhaitée pour le maintien d'une capacité d'investissement, sans recours à l'emprunt et ni grever les dépenses de fonctionnement, a été anticipée afin de pouvoir la lisser de façon raisonnée dans la durée à hauteur de +1,33 %/an en moyenne.

Cette progressivité devait permettre d'anticiper les dépenses futures sans pour autant bousculer les finances des intercommunalités.

La cotisation complémentaire a été déclinée dans le temps de la façon suivante:

Année	Taux d'augmentation de la cotisation
2021	+ 2 %
2022	+ 2 %
2023	+ 2 %
2024	+ 2 %
2025	0
2026	0

3/ L'augmentation des recettes de cotisation n'est pas suffisante

Depuis 2023, du fait du contexte économique, l'augmentation annuelle des cotisations permet à peine de compenser les hausses des charges générales et des charges salariales.

Les efforts portés sur les charges générales ne peuvent être conduits au-delà d'un certain niveau sans mettre en difficulté les conditions de travail des agents.

L'augmentation de la charge salariale ne peut être réduite sans réduire les activités engagées.

Même si la diminution prévisible des aides a été compensée par la diversification des partenaires, des perspectives d'augmentation ne sont pas pertinemment envisageables pour les années à venir.

Ainsi malheureusement, les élus de l'USAN sont invités à réfléchir à des choix dès à présent ou à compter de 2026:

- ✓ réviser les priorités de travaux, d'entretien ou d'investissement,
- ✓ réviser l'arrêt de l'augmentation de cotisation en 2025 et 2026, et solliciter en ce sens les collectivités membres.

C/ D'un point de vue technique

Détails des opérations programmées. A mettre à jour

1/ Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1er janvier 2024

Plan de Gestion	Linéaire concerné	Etat de la démarche réglementaire au 1 ^{er} janvier 2023	Renouvellement de la DIG	Autorisation / restauration
METEREN BECQUE	49 km	Autorisation pour 10 ans Mise en œuvre depuis le 28/12/2015 ⇒ Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 07/05/2021	Fait (2021)	Uniquement entretien à compter de 2026
BOURRE	27 km	Mise en œuvre depuis le 14/12/2016 + Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 5/08/2021 + Prorogation Autorisation jusqu'au 31/12/2023	Fait (2021)	Fusion des 3 Plans de Gestion / Dossier à déposer en 2024
NIEPPE / CANAL D'HAZEBROUCK	52 km	Mise en œuvre depuis le 05/04/2017 + Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 3/12/2022 + Prorogation Autorisation jusqu'au 31/12/2023	Fait (2022)	
PLATE BECQUE BORRE BECQUE	92 km	Mise en œuvre depuis le 06/12/2017 + Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 3/12/2022 + Prorogation Autorisation jusqu'au 31/12/2023	Fait (2023)	
YSER	353 km	Autorisation pour 10 ans Mise en œuvre depuis le 26/09/2016 ⇒ Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 3/12/2022	Fait (2022)	Etude de renouvellement en 2024 et 2025

Plan de Gestion	Linéaire concerné	Etat de la démarche réglementaire au 1 ^{er} janvier 2023	Renouvellement de la DIG	Autorisation / restauration
GRANDE BECQUE DE ST JANS	49 km	Autorisation pour 10 ans Mise en œuvre depuis le 19/09/2017 + Renouvellement DIG pour 5 ans le 5/08/2021 + Prorogation Autorisation jusqu'au 18/09/2024	Fait (2021)	Dossier à déposer en 2024
LYS RIVE DROITE	67,5 km	Mise en œuvre depuis le 13/06/2016 → En attente de l'Arrêté de renouvellement de la DIG	Fait / en attente	Fusion des 2 Plans de Gestion / Dossier à déposer en 2024
FRENELET	23,5 km	Autorisation et DIG 5 ans Mise en œuvre depuis le 26/02/2019	A faire (2024)	
LONGUE BECQUE ET MELDE	52 km	DIG et Autorisation pour 5 ans Mise en œuvre depuis le 27/01/2022	A faire (2026)	A faire (2027)
FILET MORAND	7,4 km	Uniquement DIG (pas de restauration) sur 15 ans Arrêté Préfectoral le 29/06/2023	A faire (2038)	Uniquement entretien
VIEILLE LYS	57,5 km	Uniquement DIG (pas de restauration) sur 15 ans Arrêté Préfectoral le 16/10/2023	A faire (2038)	Uniquement entretien Restauration en lien avec le SYMSAGEL et la CABBALR
LAWÉ	75 km	Etude en cours depuis février 2024		Rédaction par le SYMSAGEL

Au-delà des opérations d'entretien courant (surveillance, piégeage, gestion des embâcles, élagage, faucardement...), les opérations de restauration écologique dans le cadre des Plans de Gestion se traduisent par :

- Un investissement annuel de l'ordre de 100 000 à 150 000 € pour un ensemble d'opérations générales, avec une participation financière de l'Agence de l'Eau et également de la Région depuis 2022
 - Dont des opérations spécifiques de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages routiers sur l'Yser (60 000 € HT) tranche 3

Néanmoins cette année 2024, ces travaux seront remplacés par les travaux d'urgence suite aux inondations.

- Des opérations spécifiques de restauration globale de linéaire de cours d'eau:
 - Restauration écologique (dévasement et plantation) de la dérivation de la Melde (300 000 € HT) reportée de 2023 à 2024

2/ Les ouvrages structurants

Pour ces prochaines années, 7 zones d'expansion des crues (ZEC) sont programmées (celle prévue sur le Galge à Caestre ne sera pas engagée).

Nom de la ZEC	Nom du maître d'œuvre	Début des études	Etat d'avancement	Volume de rétention prévu	Coût prévisionnel HT
ZEC Arnèke	USAN DIH	2015	Travaux réalisés entre octobre 2020 et février 2021	7 900 m ³ Réalisé	260 000 €
ZEC Terdeghem/Steenvoorde	Artélia	2015	AE obtenue en octobre 2021/ DUP en janvier 2022 / Travaux 2025	47 470 m ³	600 000 € Contentieux
Etang des 4 fils aymon à Méteren	Artélia	2017	AE obtenu en juillet 2021 / Travaux 2021 et 2022	85 600 m ³ Réalisé	1 800 000 €
ZEC Sercus	Antéagroup	2015	Enquête publique 2024 / Travaux 2025	7 400 m ³	530 000 €
ZEC La Levrette à Saint Jans Cappel	Antéagroup	2015	AE obtenu en février 2022/ Expropriation en cours pour 2024 / Travaux 2024 à 2025	38 500 m ³ Expro	1 700 000 €
ZEC Steenbecque	Antéagroup	2015	DUP et Enquête publique 2024/ Expropriation à venir / Travaux 2025	9 300 m ³	300 000 €
ZEC du Romarin à Morbecque	Artélia	2016	DUP et Enquête publique 2024 / Travaux 2025	47 000 m ³	680 000 €

Soit un total d'investissement de près de 6 M€ HT programmé (reste environ 4 M€ à réaliser), avec une participation financière de l'Agence de l'Eau, PAPI Lys, Interreg, et FEDER

Pour ces prochaines années, 6 études sont programmées

Etude	Nom du prestataire	Début des études	Etat d'avancement	Volume de rétention prévu	Coût prévisionnel HT
Etude hydraulique et sédimentaire de Noordpeene	Terralto	2022	En cours	/	31 000 €
Etude de performance hydraulique de la Méteren Becque	-	2024/2025	En consultation	/	250 000 €
Etude hydraulique et sédimentaire de Esquelbecq	-	2024/2025	En consultation	/	50 000 €
Etude hydraulique et sédimentaire de Terdeghem	-	2024/2025	A venir	/	50 000 €
Etude hydraulique et sédimentaire de Oxelaere / Bavinhove	-	2024/2025	A venir	/	50 000 €
Système alerte local des crues Yser	-	2023 à 2026	A venir	/	30 000 €